Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 11/04/2023

DELBER INTERMARCHE rappelle FILET DE SARDINE CONDITIONNE EN BARQUETTE SOUS VIDE



- Noms des modèles ou références concernés : **filet de sardine conditionné par le magasin**
- Marque : **COEFFIC MAREE**
- **Lot 23.291.DZ**
- Conditionnements : **BARQUETTE SOUS VIDE - POIDS VARIABLE - ENVIRON 300G**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/03/2023 au 25/03/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR-56.121.035-CE**
- Informations complémentaires : **BARQUETTE PLASTIQUE BLEU - CONDITIONNE PAR LE MAGASIN**
- Zone géographique de vente : **SOMMIÈRES**
- Distributeurs : **INTERMARCHÉ SOMMIÈRES**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'Histamine lors d'un prélèvement**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0466803156**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre